

### MESURE 3 : Permettre aux élèves de choisir des options

La mesure 3 de la réforme des lycées professionnels permet aux élèves de choisir des options. Cette mesure offre plus de flexibilité aux élèves en leur permettant de personnaliser leur parcours éducatif.

Une option peut être définie comme suit :

- Il s'agit d'un **enseignement** qui est dispensé en suivant des **démarches pédagogiques** spécifiques.
- Cet enseignement est assuré par des **professeurs volontaires** et/ou en collaboration avec des **partenaires** externes.
- L'option comprend **24 heures** d'enseignement qui sont intégrées dans le pacte, avec une **assiduité** requise de la part des élèves.
- Les **modalités** de mise en œuvre de cette option sont sous la responsabilité du **chef d'établissement**, qui garantit les conditions de sa réalisation.

*Voici quelques exemples d'options qui pourraient être mises en place dans les lycées professionnels en Mathématiques et Physique Chimie :*

- *Organiser des ateliers de programmation pour apprendre des langages spécifiques tels que Python ou JavaScript, pour faire le lien avec les objets connectés ou la création de sites web par exemple, et mettre en place des compétitions de codage (participation à la nuit du code par exemple).*
- *Intégrer des modules d'apprentissage autour des technologies émergentes, comme la réalité virtuelle, IoT et l'intelligence artificielle.*
- *Utilisation et création d'espaces collaboratifs pour une approche innovante de l'apprentissage des mathématiques et des sciences (laboratoire de MPC, club MPC, utilisation d'un Fablab et création de matériel de manipulation, lien avec la maison académique des mathématiques).*
- *Proposer des cours de mathématiques et de physique-chimie dans la transversalité des apprentissages, en les associant des langues étrangères, les arts ou les domaines professionnels.*
- *Travailler autour de la Culture Scientifique pour aborder l'épistémologie, les actualités scientifiques, comprendre les enjeux sociétaux des sciences et développer une éducation aux médias et à l'information.*
- *Participer à des concours (CGénial par exemple).*

Les bénéfices de la mise en place d'une option :

- Pour l'**établissement**, l'option augmente son attractivité, diversifie son offre éducative et développe son réseau de partenaires. Cela peut attirer plus d'élèves, répondre à un large éventail de besoins éducatifs et professionnels, et renforcer les liens avec le monde du travail.
- Pour les **élèves**, l'option leur permet de se spécialiser dans un domaine d'intérêt, d'augmenter leur engagement dans leurs études, d'avoir accès à des opportunités uniques comme des stages ou des projets en collaboration avec des partenaires externes, et d'acquérir des compétences spécifiques recherchées sur le marché du travail.
- Pour les **professeurs**, l'enseignement d'une option leur permet de développer une expertise dans un domaine spécifique, d'augmenter leur motivation et leur engagement, d'innover dans leur pratique pédagogique, de développer des relations plus étroites avec les élèves et de développer leur réseau professionnel grâce aux partenariats.

<b>Phase</b>	<b>Points à réaliser</b>	<b>Points clés</b>	<b>Etablissement</b>
<b>Identification de l'option</b>	Définir le thème de l'option, donner le descriptif de l'option	Répondre à une demande des élèves ou à un besoin identifié par les équipes. Assurer la cohérence avec le projet d'établissement.	
<b>Public cible</b>	Cibler les élèves volontaires dans le lycée.	Quel que soit le diplôme préparé ou le niveau de l'élève. Prendre en compte la diversité des profils et des besoins des élèves.	
<b>Acteurs mobilisés</b>	Lister les professeurs volontaires et des partenaires externes.	Repérer les enseignants volontaires ayant des compétences qui correspondent au projet ou qui sont prêts à s'y engager. Si nécessaire, chercher des partenaires externes pertinents.	
<b>Définition des objectifs</b>	Établir des objectifs généraux clairs, mesurables et atteignables pour les élèves.	Articuler les objectifs avec les compétences et les savoirs-faire visés.	
<b>Compétences visées et contenus</b>	Définir les compétences visées : transversales, disciplinaires et spécifiques à l'option.	Développer les compétences académiques des élèves, mais aussi de favoriser leur développement personnel et leur ouverture sur le monde.	
<b>Communication</b>	Adopter une stratégie de communication efficace avant, pendant et après la mise en place de l'option.	Utiliser des canaux de communication variés et adaptés aux publics cibles. Réunion d'information, site de l'établissement, affiche, sondage, valorisation de l'option.	
<b>Préparation des moyens</b>	Évaluer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de l'option	Salles, équipement, besoins en termes d'équipements spécifiques.	
<b>Organisation</b>	Anticiper la répartition des 24 h du pacte dans les emplois du temps des enseignants et des élèves.	Établir une procédure d'inscription claire pour les élèves. Réfléchir aux horaires de l'option.	
<b>Bilan</b>	Planifier des réunions, un rétroplanning, évaluer le dispositif	Définir des moments clés dans l'année (N, N-1), choisir des indicateurs de suivi (assiduité, implication des élèves dans le projet, productions, etc.).	